

Projet de **COMPTE-RENDU** du **Conseil de quartier Lozère** **jeudi 14 octobre 2021 20h** **Maison Jacques Audiberti**

47 Participants dont : Mme BADONNEL Karine, M. BATHILY Bocas, Mme BLANC Anne Soisig, M. BOUAZIZ Frédéric, M. BOUYER Jean, M. CARLES Robert, M. DEBOUVRIES Jean-Christophe, Mme DEBOUVRIES-VERRIER Vanessa, M. DEFREMONT Christian, Mme DION Gwenaëlle, Mme DOREAU Catherine, M. DOREAU Jean-Jacques, M. DRONIOU Daniel, M. GABILLOT Philippe, Mme GARSON Catherine, M. GAUCHE Claude, M. GINGOLD Marc, M. GODEC Bernard, Mme GOUYON-SUSINI, M. HOUET Eric, M. JORLAND Patrice, Mme JUTEAU Marie-Lys, M. LAURENT Guy, Mme MARTIN Henriette, M. MARTIN Hervé, Mme MAUPAS Christine, Mme MEUNIER Édith, M. MOQUET, Mme PLEAU Laurence, M. RADOVCIC Antoine, Mme ROLLAND GOLDMAN Monique, Mme ROMERO Marylène, M. SALAUN Jacques, Mme SULIE Nicole, M. THOUREL Raphaël, Mme WILLIOT Marie-Suzanne, Mme BOURRAT Audrey.

Élus :

M. Gilles CORDIER, Adjoint au Maire, Coordinateur du CTM, en charge de l'espace public et des mobilités, Adjoint au Quartier de Lozère.

Mme Marie-Christine GRAVELEAU, Adjointe au Maire coordinatrice des affaires scolaires, en charge de la solidarité et du CCAS.

M. Pierre COSTI Adjoint au Maire en charge des affaires relatives à la résilience et à la gestion des crises.

Services municipaux :

M. Marc CARPENTIER, Directeur du Service Vie Locale.

M. Jean-Patrice FEVRIER, Directeur du CTM.

M. Romain MOULAS, Chargé de mission Démocratie Participative – Conseils de Quartier.

M. CORDIER débute la réunion en remerciant les participants pour leur présence. Il indique que c'est la première réunion de retour en présentiel et sollicite les membres du Conseil de Quartier pour assurer le rôle de la présidence de séance, de garant du temps et de secrétaire de séance.

Présidence de séance : Mme DEBOUVRIES-VERRIER Vanessa

Garant du temps : M. GODEC Bernard

Secrétaire de séance : Mme MAUPAS Christine

Mme DEBOUVRIES annonce l'ordre du jour.

Déroulé de la séance :

- Validation des comptes rendus des séances précédentes
- Informations municipales
- Informations du quartier Lozère
- Questions diverses

Validation des comptes rendus des séances des Conseils de Quartier (30 septembre 2019, 6 janvier, 8 avril et 13 juillet 2021) :

Mme GARSON déplore que le compte-rendu du 13 juillet n'ait été transmis que trois jours avant la réunion de ce jour, ne lui permettant pas de l'examiner et de faire part de ses éventuelles observations.

Seule Mme MAUPAS a adressé des propositions de modifications, qui sont présentées sur écran au Conseil de Quartier. Les 4 comptes rendus ainsi modifiés sont validés à l'unanimité.

1. Informations municipales

a) Point d'information sur le projet d'œuvre d'art monumentale quartier Camille CLAUDEL :

Le vote pour le choix d'un des trois projets de sculpture s'est déroulé en septembre, par urnes et par internet. 707 votants se sont exprimés.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- | | |
|--|----------------------------|
| • <i>El Paro & Chloé Coomans « Hommage à Camille Claudel »</i> | 27,44% (194) |
| • <i>Iris Vargas « Les Causeuses »</i> | <u>40,74% (288)</u> |
| • <i>Toto « Camille »</i> | 31,82% (225) |

Sur 707 votes comptabilisés, 420 soit 59,41 % sont originaires du quartier du Plateau et 40,59 % des 4 autres quartiers de Palaiseau.

Mme MAUPAS demande si le nombre de votants de l'école Caroline Aigle, dans laquelle une présentation particulière a été effectuée aux enfants, est connu.

M. CARPENTIER répond que c'est la même urne qui a recueilli, pour le quartier du Plateau, les votes des parents devant cette école, à la conciergerie O2 et au marché gourmand.

M. HOUET souhaite connaître le coût exact de ce projet, pose et transport compris.

M. CARPENTIER rappelle que ce projet entre dans l'enveloppe annuelle de 50 000 € dévolue au budget investissement des Conseils de Quartiers.

M. CORDIER assure que le montant exact sera transmis aux membres du Conseil de Quartier, frais annexes et de transport et d'installation compris.

Mme MAUPAS demande si les 2 autres artistes non sélectionnés ont été prévenus.

M. MOULAS répond par l'affirmative.

L'œuvre a vocation à être installée Place des Causeuses, au cœur du Quartier Camille Claudel. Des montages photographiques sont présentés sur un support visuel.

2. Autres points d'actualités sur le territoire du quartier Lozère :

a) Travaux du chemin dit « du Guichet » et de sa nouvelle passerelle

M. CORDIER présente sur écran ce nouveau chemin en cours de réalisation sous l'égide de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS).

Le chantier vise à créer une liaison entre le Quartier de la Troche et le Plateau à l'intérieur du Parc Eugène Chanlon.

C'est l'une des 4 ou 5 nouvelles liaisons créées pour relier le haut du Plateau aux villes situés en contrebas (notamment à Bures ou Gif-sur-Yvette). Il pourra d'ailleurs en être créé d'autres à l'avenir. Ce passage est notamment emprunté par les piétons qui descendent à l'arrêt du Guichet et qui montent l'escalier d'environ 300 marches pour rejoindre la Troche.

L'entrée du cheminement piéton se fait par la rue de Corbeville et aboutit sur le Plateau à proximité d'Agro Paris Tech et de Nano Innov'.

Le projet comprend donc :

- Une passerelle à travers le parc Chanlon.
- Un escalier.
- Une rampe « fil d'Ariane » en acier et en inox retroéclairée par des LEDs.

- De nouvelles signalétiques ont vocation à être aménagées à l'intérieur du Parc.

Les vélos sont davantage invités à utiliser les déviations existantes qui seront balisées définitivement, et destinées aux piétons et aux cyclistes. Le projet sera terminé à la fin de l'année.

Des photos récentes du chantier sont présentées aux participants.

M. FÉVRIER ajoute que la passerelle est en cours de pose et qu'il reste à finir la partie des marches et l'éclairage, le tout en trois ou quatre mois, selon les intempéries et les difficultés éventuelles rencontrées.

Mme MAUPAS s'interroge sur la provenance de ce nom « chemin du Guichet ».

M. MOULAS explique que cette dénomination provisoire et informelle a été donnée par les utilisateurs.

M. HOUET souhaite connaître les financeurs de cet aménagement.

M. CORDIER précise que l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS) et la CPS sont les plus gros financeurs, complétés par la Ville.

Une participante se dit triste que ce chemin empiète sur la forêt et s'inquiète d'un éclairage nocturne gênant les animaux.

M. CORDIER indique que l'éclairage se déclenchera au passage des usagers grâce à des détecteurs de présence.

M. MOULAS ajoute que les leds sont apposés au fil d'Ariane courant le long de la rampe et s'éteindront vers 23h ou minuit.

M. BOUAZIZ demande si ce mode d'éclairage anti-pollution lumineuse va être généralisé dans la Ville.

M. CORDIER répond qu'un Plan Lumière est effectivement à l'étude, avec un éclairage variant selon la spécificité de chaque quartier, tout en tenant compte de l'accidentologie.

Mme JUTEAU s'inquiète des rambardes existantes, ne présentant pas de protection latérales et souhaite savoir si cela sera envisagé pour protéger les enfants du vide.

M. FÉVRIER la rassure, les images ne sont pas définitives. Les rambardes seront sécurisées aux normes en vigueur.

Mme MAUPAS aimerait connaître la longueur de ce chemin.

M. CORDIER estime qu'il mesure au moins 1,5 km.

Mme GRAVELEAU précise que les lycéens l'empruntant, leurs parents sont impatients de son réaménagement.

b) Travaux sur le Sentier JOMARD

M. CORDIER rappelle que le Sentier Edme JOMARD avait fait l'objet de travaux de requalification pendant l'été ; cela avait été annoncé lors du précédent Conseil de Quartier.

M. FEVRIER rappelle que le sentier nécessite des travaux supplémentaires suite à une erreur technique dans la composition du revêtement (sa granulométrie) qui n'était pas conforme aux prescriptions du cahier des charges, sur la partie basse du Sentier.

Cela ne coûtera pas plus cher à la collectivité, la reprise du chantier sera à la charge du prestataire qui a commis l'erreur.

c) Plan de stationnement rue Marceau

Ce point est ajouté par M. CORDIER au vu des récentes actualités du dossier.

À l'extrémité ouest de la rue, derrière l'église de Lozère, des camions et des bus stationnent dans la montée, gênant le croisement des véhicules. La Police Municipale y fait des passages aléatoires.

Un visuel provisoire du nouveau plan de stationnement est présenté aux participants pour solutionner les difficultés constatées.

M. CORDIER propose la peinture provisoire d'un zébra interdisant tout stationnement à cet endroit, après consultation des 3 ou 4 maisons voisines pour en déterminer la longueur.

Mme MAUPAS rappelle l'existence d'une commission Circulation et Stationnement créée par le Conseil de Quartier et propose sa réunion, ce qu'approuve M. CORDIER.

Mme DION rapporte qu'un peu plus loin, aux abords de l'école Jean Macé, des voitures sont garées en double file aux heures d'entrée et de sortie, mettant en danger les enfants à vélo.

M. CORDIER informe que la Ville travaille sur le Plan de Sécurisation des Abords des Écoles (PSAE) avec Mme GRAVELEAU qui certifie que l'école Jean Macé fera partie du programme.

Celle-ci constate que la problématique est identique et récurrente sur les 21 sites scolaires : beaucoup de voitures se massent près des écoles dans un laps de temps très réduit. L'idée est de travailler avec les parents et les riverains et de tester avant de pérenniser.

Mme BADONNEL demande si le PSAE prend en compte la venue des parents à vélo. Elle a dû arrêter ce mode de transport quand elle fréquentait l'école Joliot-Curie car elle estimait cela trop dangereux. Elle demande également une réflexion sur le cheminement des enfants qui se rendent à vélo au collège Charles Péguy, estimant qu'un « chaucidou » ne suffit pas à constituer une piste cyclable sécurisée.

Mme GARSON rappelle les propos des fédérations de parents d'élèves qui ne souhaitent pas promouvoir les déplacements à vélo auprès des enfants pour la même raison.

M. CORDIER signale que le PSAE inclut les associations de cyclistes, avec un focus sur les écoles. Il invite ceux qui le souhaitent à participer au comité vélo organisé par la Ville.

M. GODEC relate que les abris vélos et les arceaux sont quasiment vides et ne servent à rien ; les cyclistes accrochent plutôt leurs vélos aux barrières rues Alfred de Musset et Henri Poincaré. Il rappelle que le terrain n'est pas plat à Lozère.

M. CORDIER indique que toute nouvelle implantation d'accroches vélo se fait en concertation avec l'association « Palaiseau à Vélo », antenne locale du réseau Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB). Il y a une volonté d'enlever toutes les attaches appelées « tord roues ». Il rappelle que seuls 2 % des gens utilisent un vélo dans ce secteur. Un cabinet d'étude travaille sur ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire au niveau de la Communauté Paris Saclay pour atteindre l'objectif de 8 % en Île de France. Il note que la Ville a augmenté sa participation financière pour aider les particuliers à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE), son budget des circulations douces étant de 200 000 €. Les stations sécurisées pour les vélos vont être développées aux abords des gares.

d) Demande de déplacement de la boîte à livres de la Troche

M. CORDIER présente l'enjeu au niveau de la Ville : sécuriser et multiplier ces boîtes ; et au niveau des riverains : ne pas les gêner. Elles sont fabriquées en bois par les services techniques.

La boîte à livres à l'angle de la rue de la Martinière et de la rue de la Vauve va être déplacée, comme évoqué lors du Conseil de Quartier précédent.

La rencontre avec une dizaine de riverains le 28 septembre a permis de :

- Comprendre les enjeux de l'emplacement et du changement.
- Étudier les propositions d'emplacements alternatifs.

Le nouvel emplacement a été jugé recevable et techniquement envisageable par les services techniques.

Un processus va se mettre en place pour contacter les riverains par courrier pour veiller à ce que le projet n'engage aucune nouvelle contestation.

e) **Bilan de la Fête de Quartier samedi 11 septembre**

M. PUAUD, responsable de la maison de quartier Audiberti, expose que cette fête a eu lieu de 14 h à 19 h au lac de Lozère, avec la participation de plusieurs associations (Mémoire de Lozère, GRAAL, La Souris Verte, l'Entente de l'Yvette...). 200 à 250 personnes, essentiellement des familles, étaient présentes, surtout à partir de 16 h-16 h30. Il évoque les différentes activités.

Il est conscient que cette date tombait trop tôt après la rentrée.

Il distribue aux participants du Conseil de Quartier une feuille présentant les inscriptions pour les vacances de la Toussaint.

Il appelle l'attention sur les deux prochaines sorties culturelles au théâtre de la Passerelle :

- 27 novembre : « La Journée de la jupe » dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.
- 17 décembre : spectacle d'illusion « Je crois ce que je vois ».

M. GODEC en profite pour reparler de la Fête des Voisins, reportée à fin septembre. Les organisateurs inscrits n'ont été prévenus de la nécessité de contrôler les passes sanitaires que le lundi pour le vendredi. Refusant de « fliquer les gens » avec trop d'obligations et d'entendre « des discours de maternelle », les organisateurs de plusieurs sites ont annulé leur fête.

M. CORDIER explique qu'il s'agissait d'une exigence du Préfet parvenue le week-end juste avant.

3. Questions diverses

A) **Pression foncière autour de la gare de Lozère et étude d'urbanisme autour de la boulangerie :**

Mme MAUPAS demande si de nouvelles informations existent sur les offensives des promoteurs immobiliers et rappelle que les participants du Conseil de Quartier devaient être informés ce jour sur l'étude d'urbanisme commercial lancée par la Ville en mars. Cette étude, menée par un cabinet d'architecture et d'urbanisme, devait recenser les aménagements à diligenter pour redynamiser le commerce du quartier.

M. CORDIER déclare que le Maire y a répondu dans son dernier « Facebook live ». Il le cite : *les promoteurs se jettent comme des rapaces sans chercher à respecter l'esprit du quartier. L'étude d'un expert indépendant a été retardée par le COVID, elle sera partagée avec le Conseil de Quartier.*

M. QUERRU intervient pour rectifier les propos du Maire : les premières offensives des promoteurs sont intervenues non pas il y a 18 mois, mais il y a 3 ans, depuis la dernière révision du Plan local d'urbanisme (PLU) en juin 2018.

Mme GARSON rappelle les propos tenus lors du Conseil de Quartier du 13 juillet : M. CORDIER considérant que trop peu de personnes étant alors présentes, les résultats de l'étude seraient présentés au prochain Conseil de Quartier. Elle s'indigne de n'avoir encore pas ces résultats.

M. GAUCHÉ considère que, selon ses recherches sur Google, l'audit est terminé ; il n'est pas publié parce qu'il serait confidentiel. Il s'interroge sur cette attente. Il a rencontré ce jour un promoteur lui affirmant que le Maire recevrait les promoteurs en décembre.

M. CORDIER répète que l'étude sera présentée comme prévue en Conseil de Quartier.

Une participante déplore que les informations soient données uniquement sur « Facebook live », tout le monde n'étant pas utilisateur de Facebook ou du digital.

M. GODEC considère que les promoteurs ne se soucient pas des commerçants, alors que des gens s'inquiètent pour le voisinage de leur maison.

M. COSTI intervient pour rappeler qu'il a lancé cette étude urbanistique et paysagère sur les commerces, qui comporte deux volets :

- l'audit qui a été fait doit encore être instruit par les services ;
- les scénarii d'aménagement du quartier pour avoir une vision globale, les habitants étant au centre du jeu.

Mme GARSON réitère ses propos de juillet selon lesquels les questions posées aux commerçants étaient complètement orientées, « pour entendre que les choses ne vont pas ». Elle a de grosses inquiétudes quant au calendrier, illisible, et quant à la pression des promoteurs. Elle considère ces informations incohérentes.

Mme CARADEC juge que la majorité municipale manque de vision pour ce quartier : vise-t-elle davantage de logements ou pas ? Souhaite-t-elle ne rien changer ou pas ?

M. CORDIER assure qu'elle y réfléchit.

Mme CARADEC en déduit qu'il n'y a pas de vision politique. Des gens souhaitent vendre leur maison sans savoir quelle est l'ambition de la Municipalité ni quel est le calendrier de concertation avec les habitants.

M. COSTI précise que pour avoir une vision, la Mairie a besoin de s'appuyer sur des constats réalisés par des professionnels. Il reconnaît, d'une part, la démarche sauvage des promoteurs depuis 2018, c'est ce qui a conduit la Mairie à établir une charte encadrant les pratiques des promoteurs pour les réguler. D'autre part la commercialité du secteur a montré quelques situations de faiblesse à l'instar de l'exemple de la boulangerie. Il précise que le marché de Lozère n'a pas été inclus car situé de l'autre côté des voies du RER. C'est la somme de ces 2 éléments qui est à l'origine du lancement de cette étude. Il rassure l'Assemblée en précisant que rien n'est figé à ce stade, mais reconnaît que la première partie du calendrier accuse du retard.

B) Problèmes de fibre à La Troche :

Mme GOLDMAN se plaint de pannes d'internet depuis trois mois dans ce quartier ; l'armoire générale rue Parmentier serait apparemment non conforme.

Mme JUTEAU pointe des branchements sauvages et demande qu'Orange fasse le ménage.

M. CORDIER annonce qu'il va procéder comme pour le même genre de panne rue de l'Yvette dénoncée par M. MAUGIS, en se rapprochant d'Orange.

M. FÉVRIER déplore les sous-traitants qui défont les connexions existantes lors de leurs interventions et laissent les armoires ouvertes, que les astreintes techniques de la Ville doivent souvent refermer le soir. Il envoie régulièrement des mises en demeure auprès des fournisseurs pour qu'ils agissent. Le problème ne touche pas que Palaiseau.

M. CORDIER a écrit à Orange pour que cette armoire soit changée. Le Maire doit également rencontrer les opérateurs pour aborder les problèmes de sous-traitance et mentionne un courrier en sa possession daté du 21 septembre.

Le contact en Mairie pour ces problèmes de fibre est M. BEILLARD, responsable des services informatiques ; les habitants sont invités à adresser une copie aux services de la Mairie lorsqu'ils communiquent avec leurs opérateurs afin de pouvoir appuyer leur demande.

C) Projet d'implantation d'une antenne 5G au 73 rue Léon Bourgeois :

M. SALAÛN demande s'il y a du nouveau concernant ce projet suspendu.

M. CORDIER n'a pas de nouvelles informations.

D) Circulation rue Léon Bourgeois :

M. SALAÛN continue de déplorer les conséquences néfastes de la longue fermeture pour travaux de la rue des Maraîchers à Villebon, ce qui détourne la circulation rues des Prés, du Grimpré et Léon Bourgeois.

M. CORDIER annonce que les travaux et donc le déport, dureront jusqu'en septembre 2022, nécessitant une solution d'ici là. Le comptage de flux qu'il a diligenté donne 7000 véhicules/jours rue des Maraîchers, 2500 rue Léon Bourgeois et 1500 rue des Prés. Cela représente une augmentation de 600 véhicule/jour par rapport à l'année 2005, considérant que le comptage a été fait durant une période de Covid.

Il a rencontré des élus villebonnais ; après les travaux, la rue des Maraîchers retrouvera son double sens, ce qui est une bonne nouvelle. Seule une petite portion d'une centaine de mètres imposera une boucle rue des Hortensias et rue des Pivoines.

Les bus scolaires sont actuellement autorisés rue des Prés. Il est envisageable qu'Île-de-France Mobilités fusionne deux lignes de bus avec de plus petits gabarits.

Les propositions immédiates de M. CORDIER :

- rue des Prés : plan de stationnement pour les riverains (chicanes, écluses ou plots) ;
- organisation d'une réunion publique avant la fin de l'année ;
- rédaction d'un arrêté municipal pour interdire les plus de 3,5 t ;
- étude du circuit des bus scolaires ;
- pose de panneaux lumineux pour prévenir de la présence d'enfants.

En définitive c'est un plan global qui sera à amender au sein d'une concertation.

M. DEBOUVRIES prévient que 2 bus ne peuvent se croiser rue Léon Bourgeois sans mettre en danger les piétons. Cette voie est accidentogène et des accidents vont forcément avoir lieu. Il propose que des panneaux, et le marquage au sol qui a été rendu invisible puisse être traités sans attendre une réunion publique à la rentrée de Toussaint.

Plusieurs personnes se plaignent des excès de vitesse des véhicules et de l'attitude des conducteurs énervés par le temps perdu par ce déport.

E) Circulation rue Parmentier :

Mme DION rappelle à M. CORDIER qu'elle attend sa réponse au sujet des excès de vitesse à 60-70 km/h estimés au lieu des 30 km/h imposés.

Mme MAUPAS suggère la réunion de la commission Circulation et Stationnement, ce qu'approuve M. CORDIER.

Cette Commission Circulation Stationnement aura vocation à se réunir afin d'être force de diagnostic et de proposition vis-à-vis de ces enjeux dans le quartier. Les personnes souhaitant s'inscrire à la Commission peuvent se signaler à l'adresse conseildequartier@mairie-palaiseau.fr.

En fin de réunion, des volontaires s'inscrivent pour participer à cette commission.

- Mme BOURRAT Audrey
- Mme MAUPAS Christine
- M. BOUAZIZ Frédéric
- M. MARTIN Hervé
- M. CARLES René
- Mme BADONNEL Karine
- Mme DION Gwenaëlle

Des riverains de la rue Léon Bourgeois se sont également inscrits afin que cette Commission traite les enjeux spécifiques à leur rue :

- Mme DEBOUVRIES – VERRIER Vanessa & M. DESBOUVRIES Jean-Christophe
- M. SALAÛN Jacques
- M. DEFRÉMONT Christian
- M. DOREAU Jean-Jacques et Catherine
- Mme WILLIOT Marie-Suzanne

F) Nouvelle grille horaire du RER B :

Depuis le 13 septembre, la desserte dans les gares du RER B a été réorganisée, mécontentant des habitants. Tous les trains passant par les gares de Lozère et Palaiseau Villebon sont devenus davantage omnibus vers Paris, avec moins de directs, ce qui a généré un temps supplémentaire de transport de 5 à 15 voire 30 minutes selon la destination et les habitants (10 minutes selon M. CORDIER).

M. CORDIER reconnaît des dysfonctionnements mais non imputables à cette grille horaire, puisqu'il y a toujours 20 trains par heure sur la ligne et qu'il n'est pas possible d'en mettre plus. Mais il n'y a plus de trains directs dans aucune des trois gares de Palaiseau.

Une réunion s'est tenue à Île-de-France Mobilités le 14 octobre dernier. Des incidents se produisent toujours (matériel, alarme), la plupart dans la branche nord du RER B (des gens glissent sous le train car beaucoup de quais sont trop hauts).

M. JAILLET demande le recomptage des usagers de chacune des trois gares. Il conteste que le plus grand nombre de voyageurs soit à la gare de Palaiseau, qui a bénéficié d'un doublement de trains, 10 par heure contre 5 précédemment. Il estime que les gares de Palaiseau Villebon et Lozère sont pénalisées par cette réforme.

M. CORDIER conteste ce diagnostic et propose qu'une réponse argumentée puisse être jointe au compte-rendu sur ce point, la réunion ayant dépassé le temps initialement imparti (voir Annexe)

De même concernant les interrogations autour du sujet de l'épicerie, les réponses aux éventuelles questions se feront par écrit. (Voir Annexe)

Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu **le jeudi 03 février 2022**.

NB : Les participants ne souhaitant pas apparaître au sein du compte-rendu devront se signaler auprès de conseildequartier@mairie-palaiseau.fr. Leur nom et prénom seront anonymisés en cas de prise de parole.

Annexe :

1) Communication d'Orange :

Votre signalement Fibre en cas :

- De travaux et de modification sur notre réseau Orange, se reporter au site web <https://reperes-travaux.orange.fr>
- De travaux de raccordement concernant une maison neuve individuelle (hors Lotissement), se reporter au site web <https://maison-individuelle.orange.fr>
- De travaux de raccordement concernant un lotissement ou un bâtiment de plus de 2 logements, se reporter à notre site web <https://le-programmeimmobilier.orange-business.com>
- Je souhaite signaler un équipement endommagé, au site web : <https://signal-reseaux.orange.fr> (ex : poteau cassé) et dommagereseaux.orange.fr
(Ex : câble décroché)
- Je souhaite faire une réclamation, se reporter au site web : <https://assistance.orange.fr>
- Je souhaite avoir la fibre : <https://commentavoirlafibre.orange.fr>

2) Concernant l'affluence des Gares RER de Palaiseau : le nombre de voyageurs est effectivement supérieur en Gare de Palaiseau Centre qu'en gare de Palaiseau Villebon et Lozère. Mais les données précises de comptages seront communiquées oralement par M Cordier.

3) Concernant l'épicerie Lanka du Quartier de Lozère, La Mairie de Palaiseau a pris un arrêté municipal le 11 octobre 2021 afin d'interdire tous les soirs de la semaine la vente d'alcool à partir de 20h. L'autorisation d'exercice de l'épicerie ne relève pas de la compétence de la Mairie mais de la préfecture de l'Essonne, qui a autorisé ses activités.